



Sn. Déclaration de réconciliation

[Page d'accueil](#) > [Église](#) > [Communiqués](#) > [Déclaration de réconciliation](#)

Zurich/Düsseldorf. « L' « Apostolische Gemeinschaft » (Communauté apostolique) et l'Église néo-apostolique souhaitent clarifier leurs relations et envisager l'avenir, réconciliées, dans une estime réciproque », dit la première phrase de leur « déclaration de réconciliation ». Ce document, qui fait date dans l'histoire des deux Églises, a été signé par leurs représentants, le samedi 29 novembre 2014, dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulée dans l'église de l' « Apostolische Gemeinschaft », à Düsseldorf.

Cette déclaration de réconciliation comporte trois parties : La séparation d'avec l'Église néo-apostolique et la genèse de la fondation de l' « Apostolische Gemeinschaft » y sont d'abord brièvement décrites. Suivent des appréciations, sur lesquelles les deux parties ont des avis unanimes. La déclaration proprement dite constitue la conclusion du document.

Les deux Églises s'y reconnaissent mutuellement comme étant deux entités autonomes, dont chacune a sa propre identité. De surcroît, la Direction de l'Église néo-apostolique y présente expressément ses excuses aux ministres qui ont été exclus de l'Église à cause de ces événements ainsi qu'à tous ceux qui ont eu à en souffrir.

Les contacts sont expressément encouragés

« Les deux Églises déplorent les tensions qui sont apparues, pendant la période qui a suivi leur séparation, entre les communautés et leurs membres », y est-il encore dit. Les contacts amicaux noués à l'échelon local au cours de ces dernières années et visant à un vivre ensemble œcuménique sont expressément encouragés. « Ces évolutions positives seront aussi approuvées et soutenues dans l'avenir. »

En conclusion, l' « Apostolische Gemeinschaft » et l'Église néo-apostolique font part de leur volonté de poursuivre leurs efforts en vue de l'assimilation de leur passé et de l'histoire.

Quatre signataires

La déclaration de réconciliation comporte les signatures de quatre représentants des deux Églises, à savoir celles de l'apôtre Armin Groß, le Président de l'association « Apostolische Gemeinschaft », de l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider, le Président de l'Église néo-apostolique internationale, de l'apôtre Matthias Knauth, le Secrétaire de l'Union des apôtres et évêques des Communautés apostoliques d'Europe, ainsi que de Wilfried Klingler, le Président de la Commission des Affaires Spéciales de l'Église néo-apostolique internationale.

Le document de réconciliation qui a été signé constitue le fruit de plusieurs rencontres entre des représentants de l'Union des communautés apostoliques d'Europe et de l'Église néo-apostolique. Ils s'étaient retrouvés en mars 2014, après une interruption relativement longue, pour renouer le dialogue. La rencontre a eu lieu dans les locaux de l'administration ecclésiale de l'Église néo-apostolique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à Dortmund.

Rétrospective des événements de l'année 1955

Les discussions ont essentiellement porté sur les événements qui avaient débouché, en 1955, sur la séparation de l'« Apostolische Gemeinschaft » et de l'Église néo-apostolique. Les motifs en avaient notamment été les divergences de vues des responsables d'alors sur le « message » de l'apôtre-patriarche Johann Gottfried Bischoff. Le conflit s'était terminé par la destitution et l'exclusion de trois apôtres de la Rhénanie. Ces trois apôtres avaient alors fondé leur propre communauté religieuse le 24 janvier 1955, savoir l'actuelle association « Apostolische Gemeinschaft ».

29 novembre 2014

